

Rapport annuel 2025

## Commission d'assurance qualité CAQ

**En 2025, la commission d'assurance qualité CAQ a rempli ses missions conformément au règlement des examens comme suit :**

### Réunions de la commission d'assurance qualité

Au cours de l'année sous revue, la commission a tenu six réunions au total. Elles ont notamment porté sur l'admission aux examens et les décisions relatives à l'octroi ou au refus des brevets. La CAQ s'est en outre penchée sur la recertification des certificats de modules, qui a été exigée par les prestataires de modules au cours de l'année sous revue. Enfin, les séances ont également porté sur l'évaluation de l'équivalence des formations préalables.

### Examens finaux

Les examens professionnels fédéraux de moniteur/monitrice de conduite ont eu lieu comme prévu en quatre blocs principaux en mars, mai-juin, septembre et novembre-décembre. Tous les examens ont été organisés exclusivement dans des lieux mis à disposition et gérés par la CAQ elle-même. Cela a permis de garantir que tous les candidats puissent passer l'examen dans la région de leur choix, quel que soit le lieu où se trouve leur prestataire de modules. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'examens organisés a diminué.

Les examens pour les qualifications supplémentaires dans le domaine des moniteurs de conduite de motos et de camions ont eu lieu en mai et octobre 2025 dans des lieux choisis par les candidats eux-mêmes. Le nombre de ces examens correspondait à la moyenne sur plusieurs années.

### Résultats de l'examen final

Les examens professionnels fédéraux de moniteur de conduite et les examens de qualification supplémentaire de moniteur de conduite de motocycles ou de camions constituent l'essentiel de l'activité de la CAQ.

En 2025, les examens suivants (y compris les examens de rattrapage) ont été organisés :

	Nombre	Réussis	Taux de réussite
Examens professionnels fédéraux de moniteur/monitrice de conduite	176	75	42,6
Examens de qualification complémentaire pour moniteurs/monitrices de conduite moto	33	160	48,5

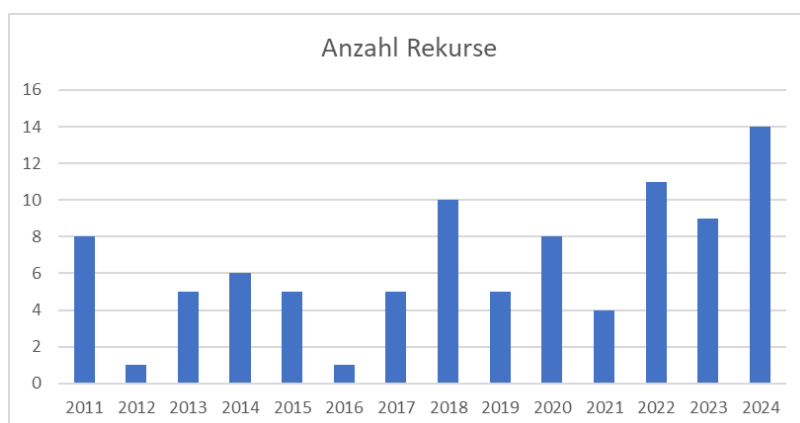
Examen de qualification supplémentaire pour moniteur/monitrice de conduite de camion	24	20	83
--	----	----	----

La qualité des performances lors des examens s'est à nouveau détériorée par rapport aux années précédentes. Le taux de réussite global était de 42,6 %, et même de seulement 32 % pour les premiers examens.

En 2025 également, 11 candidats n'ont pas réussi le deuxième examen de rattrapage et sont donc définitivement exclus de toute nouvelle tentative.

### Recours et réclamations

Le graphique suivant présente les recours concernant les examens passés entre 2011 et 2024.



Une partie importante des recours reçus en 2024 n'a été traitée qu'en 2025. Les recours étaient de plus en plus complexes et exigeaient une expertise technique plus poussée de la part des experts et du secrétariat. Tout cela a entraîné une augmentation sensible de la charge administrative.

En outre, une plainte déposée en 2025 a occupé le secrétariat de la CAQ.

En 2025, les candidats ont également formulé un nombre croissant de réclamations concernant certaines offres de modules. Comme celles-ci concernaient principalement les relations contractuelles entre les candidats et les prestataires de modules, elles ne relevaient pour la plupart pas de la compétence de la CAQ. La CAQ a examiné les aspects pertinents relatifs aux certificats de module et aux stages de formation et a pris les mesures appropriées si nécessaire.

### Reconnaissance des certificats de module

La recertification annoncée en 2024 a été effectuée en 2025. Les prestataires de modules qui souhaitent délivrer des certificats reconnus par la CAQ dans le cadre de l'examen professionnel

fédéral de moniteur/monitrice de conduite ont eu la possibilité de soumettre leurs concepts pour examen et approbation.

La CAQ a évalué les concepts soumis conformément aux exigences définies dans les directives relatives à la reconnaissance des certificats modulaires. La qualité des concepts a exercé une influence directe sur la durée du traitement et sur la décision de reconnaissance.

Certains concepts ont dû être révisés à plusieurs reprises avant de répondre aux exigences et d'être reconnus par la CAQ.

La reconnaissance des certificats de modules a représenté une part considérable du travail du secrétariat de la CAQ en 2025.

Une liste des certificats de modules reconnus est disponible sur [www.qsk-fahrlehrer.ch](http://www.qsk-fahrlehrer.ch).

### **Révision du profil professionnel**

Après une procédure de recours qui a duré plus de trois ans, le Tribunal administratif fédéral a rendu sa décision. Les recours ont été rejetés dans leur grande majorité en faveur de l'organisme responsable. Seul le test visant à vérifier les compétences de conduite comme condition d'admission a été jugé irrecevable en raison d'une base légale insuffisante et supprimé du règlement d'examen. Le règlement d'examen révisé est entré en vigueur le 6 novembre 2025.

La CAQ dispose ainsi de la base nécessaire pour développer et mettre à disposition les examens pour la mise en œuvre.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Marc Matti,  
Président de la commission d'assurance qualité QSK